



Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Voici donc la dernière CAPD de cette année particulièrement intense, déstabilisante et épuisante ; et nous pensons pouvoir le dire au nom des collègues, des représentant.es des personnels et des personnels administratifs. Malheureusement, aucun.e n'est au bout de ses peines.

Dans les écoles, l'annonce inattendue de la réouverture complète et de la scolarisation obligatoire à deux semaines des vacances rend caduques des projets longuement élaborés et demande une réorganisation matérielle et pédagogique une fois encore très rapide. Certes, la fin du volontariat des familles est nécessaire dans une Ecole de la République, mais elle arrive trop tard pour être réaliste et utile aux élèves. Notons qu'une fois encore, c'est dans la presse que notre Ministre s'exprime avant toute communication officielle aux personnels.

Dans les services, la gestion du mouvement est loin d'être terminée : problèmes de logiciels et injonctions ministérielles contraignantes continuent de produire une surcharge de travail inacceptable et entraînent un report catastrophique des opérations.

Dans la Fonction Publique, les personnels découvrent avec effarement les conséquences de la loi dite de Transformation. Cette année, les CAPD de mutations ont disparu. Nous ne pouvons douter que vous toutes et tous, êtes convaincu.es que cela représente une perte pour les personnels. Les représentant.es des personnels ont pourtant continué, avec le peu de moyens restants, d'œuvrer au bon fonctionnement et à la transparence : alors oui, en effet, les services ont reçu de notre part de nombreux courriels de questions, remarques et signalements d'erreurs concernant la circulaire mouvement intra-départemental, la liste des postes et la saisie des vœux. Autant de points qui auraient pu être gérés conjointement entre nos trois organisations et l'administration dans des instances. Si les services ont pu se sentir assaillis, le SNUipp-FSU 54 souhaite répondre qu'il a au contraire joué un rôle de tampon en informant les collègues et en répondant à d'innombrables courriels et appels pendant le confinement.

De même, nous avons vu l'ordre du jour de cette CAPD rétrécir de trois à un point, qui ne sera même plus traité l'an prochain, tout comme celui des promotions. La défense et l'accompagnement des personnels, matérialisée par le paritarisme, est un droit collectif. Ce droit a été supprimé. Il devra être reconquis.